



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 14 août 2013 à 18 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absentes :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale
Me Roch Sergerie, Avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 01

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2013

CM-201308200 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 août 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 août 2013

5 Rapport des services

5.1 Lieu des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Montréal-Est

5.2 Permettre le stationnement du côté ouest de l'avenue Durocher, à partir de la rue Sherbrooke pour la période du 5 au 8 septembre 2013

6 Règlements

6.1 Avis de motion - Règlement 31-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* de façon à modifier la circulation de camions lourds sur la rue Sherbrooke à l'ouest du boulevard Joseph-Versailles de notre plan de camionnage

6.2 Avis de motion - Règlement 713 – *Règlement de zonage* afin de modifier les règles d'implantation et de construction des abris Tempo

6.3 Projet de règlement - Règlement 713 – *Règlement de zonage* afin de modifier les règles d'implantation et de construction des abris Tempo

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201308201

5.1

Considérant le souhait formulé par des élus pour que les séances ordinaires du conseil se tiennent à nouveau à la salle du conseil située à l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De tenir les séances ordinaires du conseil du 28 août et du 18 septembre 2013 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMETTRE LE STATIONNEMENT DU CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE DUROCHER, À PARTIR DE LA RUE SHERBROOKE POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 8 SEPTEMBRE 2013

CM-201308202

5.2

Considérant que Affinerie CCR tiendra un événement "Portes ouvertes" les 5, 6, 7 et 8 septembre prochain;

Considérant que les journées du 5 et 6 septembre sont réservées à leurs partenaires d'affaires et aux dignitaires et que les 7 et 8 septembre sont pour les citoyens et le grand public;

Considérant que l'entreprise prévoit un très grand achalandage au cours de ces journées et que son stationnement ne suffira pas;

Considérant que l'entreprise estime que de permettre le stationnement sur l'avenue Durocher évitera de nombreuses complications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De permettre à l'entreprise Affinerie CCR de dissimuler temporairement les panneaux de signalisation d'interdiction de stationner de façon à permettre le stationnement en tout temps du côté ouest de l'avenue Durocher pour la tenue de leurs journées "Portes ouvertes" du 5 au 8 septembre 2013 inclusivement. Cependant, l'entreprise devra remettre le tout dans son état actuel dès la fin de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 31-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DE FAÇON À MODIFIER LA CIRCULATION DE CAMIONS LOURDS SUR LA RUE SHERBROOKE À L'OUEST DU BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES DE NOTRE PLAN DE CAMIONNAGE

CM-201308203

6.1

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement 31-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement de façon à modifier la circulation de camions lourds sur la rue Sherbrooke à l'ouest du boulevard Joseph-Versailles de notre plan de camionnage.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 713-93 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

CM-201308204

6.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de remplacer les dispositions relatives aux abris d'hiver et clôtures à neige.

PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 713-93 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

CM-201308205

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 713-93 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de remplacer les dispositions relatives aux abris d'hiver et clôtures à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

6

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201308206

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
